Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260617-2026_05_07-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2026

Date de publication	**17 Juin**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**21**
Membres votants	**23**

2026/05/07

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 5 juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M Christian BLEUNVEN

Présents : M Christian BLEUNVEN, M Sylvain SOLSONA, M Wilfried ARS, Mme Nadine HABASQUE, M Loïc FOLL, M Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR, M Christophe HENRY-LICHOU, M Arnaud PHELEP, Mme Virginie LE BARBIER, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, M Nicolas CORRE, M Antoine PLOUGASTEL, M Fabien GUIZIOU, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Sylvie JACQ, Mme Sabrina BRILLARD, Mme Hélène TONARD, Mme Lénaïg L'AOT-LOMBART, M Yann UGUEN

Absents : Mme Stéphanie RICHARD (ayant donné procuration à M Loïc FOLL), Mme Patricia GERARD (ayant donné procuration à M Christian BLEUNVEN),

Secrétaire : M Christophe HENRY-LICHOU

Claudine Jestin, Jessica GUEZENNEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Hélène KERANDEL, Guy MORVAN ne prennent pas parts aux débats et quittent la pièce.

Subventions aux associations

Après examen par la commission culture et événementiel, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous.

CULTURE	
Associations plabennecoises	
Bagad Bro an Aberiou	1 000 €
Chorale du Menhir	750 €
Club Dessin et Peinture	1 000 €
Cultur'envie	400 €
Festy Plab	800 €
Modélisme Naval	350 €
Plab' en scène	1 000 €
Vis ta mine	1 500 €
Comité de jumelage (reclassement)	1 900 €
UNC (reclassement)	800 €
Le souvenir français	600 €
Associations extérieures	
Les marins de Mers El Kebir	500 €
Total Culture	**10 600 €**

Vote : Unanimité

A PLABENNEC, le 17 juin 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

La secrétaire de séance,

Christophe HENRY-LICHOU

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.